

5. ***La flexibilité dans l'organisation des engagements***, qui s'étend non seulement au choix du secteur, mais aussi au choix du mode de fourniture (services transfrontaliers, consommation de services à l'étranger, fourniture de services par le truchement d'une présence commerciale au Canada et fourniture de services nécessitant l'admission temporaire de ressortissants étrangers au Canada, ainsi qu'à toute autre restriction (y compris celles qui relèvent de la compétence provinciale et territoriale) que les pays membres décident d'imposer.
6. ***Conciliation de la libéralisation du commerce avec l'indépendance et la flexibilité de la politique nationale*** : L'exposé a mis l'accent sur le droit et la capacité des États membres d'adopter des règlements dans l'intérêt public. Par exemple, l'exclusion des « services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » et l'absence d'engagements permettent au Canada de maintenir sa capacité d'adopter des règlements dans les domaines de la santé et de l'éducation.

L'ÉTAT ACTUEL DES NÉGOCIATIONS

Les discussions actuelles : Le Conseil de l'OMC sur le commerce des services débat actuellement, en session extraordinaire, des questions de procédure entourant l'article IV (intensification de la participation des pays en développement) et l'article XIX (négociation des engagements spécifiques). En outre, les organes subsidiaires du Conseil travaillent sur un vaste éventail de questions en vue de préparer les négociations.

« Carnet de route de Genève » : Le Conseil a demandé la présentation des propositions concernant les questions initiales de négociation d'ici décembre 2000 et l'établissement d'un inventaire en mars 2001 en vue de s'entendre sur les modalités. Jusqu'à maintenant, les négociations de l'AGCS ont mis l'accent sur le processus, les règles et l'accès aux marchés.

Demandes et offres : La méthode traditionnelle de négociation a été présentée. Elle consiste en des discussions bilatérales entre États, au cours desquelles les engagements en matière d'accès aux marchés sont assortis de la présentation de demandes et d'offres, suivie d'une « multilatéralisation » des ententes convenues. D'autres méthodes de négociation auxquelles ont recours certains États membres pour l'AGCS ont été également décrites, notamment les « grappes » et les « calendriers modèles ». L'approche « grappe » consiste à regrouper des services apparentés dans le cadre des négociations. Les services regroupés sont ceux qui pourraient être nécessaires pour assurer l'efficacité d'une offre sur un marché, par exemple les services en matière de commerce électronique regroupés avec les services de télécommunication et de distribution de colis. Le calendrier modèle vise à augmenter la cohérence des engagements en matière d'accès aux